

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 25 février 2014

Absents : Fernand-Jacques Dreuille -Christian Houvenagel – Florence Smaali.

Secrétaire de séance : André Giles.

Le compte-rendu de la séance précédente du 16 décembre 2013 n'appelle aucune observation. Il est adopté.

Ordre du jour :

1/ Approbation du compte de gestion.

Le compte de gestion dressé par le receveur municipal, visé par la trésorerie générale traduit les écritures comptables, l'exécution budgétaire, la balance des comptes, le compte de résultats et le bilan de l'année écoulée.

Les écritures doivent être identiques et conformes à celles du compte administratif.

Le conseil municipal statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier au 31 décembre 2013, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013, déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Approuvé à l'unanimité.

2/ Présentation et vote du compte administratif.

Le conseil est placé sous la présidence de M. GILES 1er adjoint. Présentation générale de l'exercice 2013 :

Section de fonctionnement : dépenses : 124 306.98.

Charges à caractère général : 50 501.09 - charges de personnel : 34 175.28 – atténuation de produits : 21 728 – autres charges de gestion courante : 13 463.51 – charges financières : 4 275.39 – op. d'ordre : 163.71.

Section de fonctionnement : recettes : 161 789.35.

Atténuation de charges : 0.69 – produits des services : 1 613.03 – impôts et taxes : 60 056.83 – dotations et participations – 71 950 – autres produits de gestion courante : 28 143.83 – produits financiers : 4.13 – produits exceptionnels : 20.14.

- excédent de l'exercice : 37 482.37 - excédent reporté N-1 : 43 100.91. Résultat de clôture : 80 583.28.

Section d'investissement : dépenses : 32 089.60

Opérations d'équipement : 11 858.04 – emprunt et dette : 20 233.56.

Section d'investissement : recettes : 57 342.01.

Fonds divers : 1791.14 – excédent de fonctionnement capitalisé – 54 168.11 – cautionnements reçus : 1219.05 – opérations d'ordre : 163.71.

Déficit N-1 : 21 668.11 – excédent de l'exercice : 25 252.41. Résultat de clôture : 3 584.30

Restes à réaliser : en dépenses : 191 477.36 – en recettes : 161 389.

Résultat définitif : 80 583.28 – 26 504.06 = 54 079.22.

Approuvé à l'unanimité.

3/ Affectation du résultat de fonctionnement 2013 :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent cumulé au 31/12/2013 de : 80 583.28.

Résultat de l'exercice : excédent : 62 734.78.

– affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 26 504.06

– affectation à l'excédent reporté au budget 2014 : 54 079.22

Approuvé à l'unanimité.

4/Demande de prêt bancaire :

Le maire fait connaître qu'un emprunt est nécessaire pour assurer le financement de l'extension de la salle socio-culturelle et la création d'une salle intergénérationnelle.

Deux propositions nous ont été transmises.

Après avoir examiné les offres, la proposition de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Nord-Pyrénées a été retenue.

Il s'agit d'un prêt moyen terme sur 10 ans d'un montant de 50 000 € - amortissement à capital constant avec échéances dégressives, au taux fixe de 2,92 %.

Le conseil municipal confère, toutes délégations utiles au maire pour la réalisation de l'emprunt et la signature de tous documents relatifs au prêt.

Approuvé à l'unanimité.

5/ Demande de crédit relais :

Le maire fait connaître que pour financer le projet ci-dessus, dans l'attente du reversement du FCTVA et du reliquat des subventions programmées, il y a lieu d'obtenir un prêt relais.

Deux propositions nous ont été transmises.

Après avoir examiné les offres, la proposition de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées est retenue.

Il s'agit d'un prêt relais d'un montant de 70 000 €, d'une durée de 24 mois, au taux de 2,289 % - remboursement capital in-fine – tirage selon besoins.

Le conseil municipal confère, toutes délégations utiles au maire pour la réalisation de ce prêt et la signature de tous documents relatifs à cette opération.

Approuvé à l'unanimité.

6/ Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité :

Le maire rappelle que l'assemblée a déjà opté pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité. Une nouvelle convention nous est proposée par le Centre de Gestion.

Il donne lecture de la proposition de convention et des démarches à réaliser.

Après avoir délibéré, le conseil municipal mandate le maire pour signer la convention et tous documents nécessaires à cette dématérialisation.

7/Travaux voirie 2014 : Travaux retenus :

Voirie d'intérêt communautaire : montant de l'enveloppe disponible : 28 108,50 €.

route du Peuplier (tronçon de 130 m.) : 1 785,42 € - route de Beuzac (tronçon de 325 m.) : 5 493,60 € - carrefour des Pouzeraques : 467,61 € - installation et signalisation de chantier : 98,10 €. Montant HT : 7 844,73 €. TTC : 9 413,68 €.

A noter que la réfection de la partie de la V.C. 201 du mas de Not au bourg est encore reportée dans l'attente des travaux de mise en place de la nouvelle canalisation d'eau potable.

Voirie sous compétence communale :

chemin de la Vallée : 2 381,66 € - chemin de Pech-Petit (tronçon de 200 m.) : 3 243,84 € - installation de chantier : 130,80 €. Montant HT : 5 756,30 €. TTC : 6 907,56 €.

6 tonnes d'enrobés sont en cours d'utilisation pour boucher les nids de poule et 2 à 3 tonnes de point-à-temps seront commandées pour l'entretien.

8/ Informations diverses :

Contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours.

Il résulte que la compétence est modifiée. Il est dit : « La contribution d'une commune au budget du SDIS constitue une compétence obligatoire et ne saurait faire l'objet d'un transfert à un EPCI ».

Cette compétence est actuellement exercée par la Communauté de communes avec transfert d'intégration fiscale.

Dans l'attente de prise de décision entre collectivités, il y a lieu de surseoir à cette modification.

Le conseil général envisage la mise en place d'une structure d'assistance technique aux collectivités afin de proposer une alternative à la suppression de l'ingénierie publique de l'Etat. Il propose de créer un syndicat départemental.

Dans l'attente d'autres précisions, le conseil municipal décide de ne pas adhérer pour l'instant.

Proposition de convention pour la vérification des appareils de lutte contre l'incendie.

Dans l'attente de divers devis quantitatifs et estimatifs, cette proposition est reportée.

Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux projetés, des études de sols viennent d'être effectuées.

D'autre part, la demande de modification de la ligne HTA traversant le terrain communal à côté de la salle socio-culturelle est acceptée par ERDF. Les travaux seront effectués prochainement.

En fin de séance, le bilan de mandat est examiné. Il sera communiqué à la population.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée vers 22 h 45.